



Chemloul &
Associés

Newsletter N° 50

Janvier 2020

[Actualité juridique parue au journal officiel de la République Algérienne](#)



- Le décret présidentiel n° 20-03 du 11 janvier 2020 a créé le comité d'experts chargé de formuler des propositions pour la révision de la Constitution.

(JO n° 2 du 15 janvier 2020 p.7)

- Le décret exécutif n° 20-04 du 11 janvier 2020 a autorisé les membres du Gouvernement à déléguer leur signature.

(JO n° 2 du 15 janvier 2020 p.7)

- Le décret présidentiel n° 20-07 du 25 janvier 2020 a fixé les attributions et l'organisation des services de la Présidence de la République.

(JO n° 5 du 29 janvier 2020 p.4)

- La décision n° 01/D.CC/20 du 8 janvier 2020 relative au compte de campagne du candidat TEBBOUNE Abdelmadjid, élu Président de la République, a été publiée au Journal Officiel de la République Algérienne.

(JO n° 5 du 29 janvier 2020 p.17)



Le décret présidentiel n° 20-05 du 20 janvier 2020 a mis en place le dispositif national de la sécurité des systèmes d'information.

(JO n° 4 du 26 janvier 2020 p.5)



Le Décret exécutif n° 19-379 du 31 décembre 2019 a fixé les modalités de contrôle administratif, technique et de sécurité des substances et médicaments ayant des propriétés psychotropes, en application des dispositions de l'article 245 de la loi n° 18-11 du 2 juillet 2018, relative à la santé.

(JO n° 1 du 5 janvier 2020 p.7)



L'arrêté du 20 octobre 2019 a nommé les membres du comité intersectoriel de la maîtrise de l'énergie, en application de l'article 10 du décret exécutif n° 04-149 du 19 mai 2004 fixant les modalités d'élaboration du programme national de maîtrise de l'énergie (PNME).

(JO n° 2 du 15 janvier 2020 p.23)

Pour plus d'informations :

www.chemloulassociés.com